

Syndicat des Attachés des administrations parisiennes



Union Nationale des Syndicats Autonomes

Monsieur Thierry LE GOFF
Directeur des ressources humaines
MAIRIE DE PARIS
2, rue de Lobau
75004 PARIS

Le Secrétaire Général

Paris, le 5 mars 2013.

Monsieur le Directeur,

Nous vous serions reconnaissant de communiquer aux élus paritaires de la Commission administrative paritaire des attachés d'administrations parisiennes, comme vous le faites chaque année (voir pièce jointe), les taux moyens et plafonds pour 2012 :

- de l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires
- de la prime de rendement
- de l'indemnité départementale.

Avec nos remerciements, veuillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre sincère considération.

Le secrétaire général adjoint

Ivan BAÏSTROCCHI

PJ :1.

10, avenue Ledru-Rollin 75012 Paris – tél : 01 42 76 72 77
fax : 01 44 54 91 67 mail : syndicat@attaches-unsa.com

N/Réf : BR/MP/YH/GC INFO ATT 2011 - affaire suivie par Mme Yvonne HU

Paris, le 16 MARS 2012

Monsieur le Secrétaire Général,

Par courrier en date du 2 mars 2012, vous avez souhaité connaître les montants moyens et les plafonds réglementaires 2011 des primes des attachés d'administrations parisiennes.

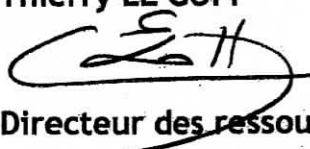
Pour répondre à votre demande, je vous communique, ci-dessous les taux moyens réglementaires ainsi que les taux plafonds de primes versés à ces personnels.

Je vous informe que ce document est également communiqué aux membres de la CAP de ce corps.

Attachés	rendement 2011				IFTS 2011		
	Montants moyens		Montants plafonds	montants plafonds dans la limite de 1/4 du corps	Montants moyens		Montants plafonds
	rendement	majoration			IFTS	Majoration d'IFTS	
Principaux	3 843	1 679	7 831	10 441	3 235	1 116	9 705
Attachés	3 551	1 189	6 581	8 775	2 156	792	6 468
Indemnité départementale au titre de 2011							
Principaux			montant moyen	6 930	montant plafond	10 515	
Attachés	1 an d'ancienneté		de	2 500	A	3 500	
	2 ans d'ancienneté		de	2 750	A	3 750	
	3 ans d'ancienneté		de	3 000	A	4 000	
	A partir de quatre ans		montant moyen	5 130	montant plafond	8 300	

Je vous prie d'agréer, monsieur le Secrétaire Général, l'expression de ma considération distinguée.

Thierry LE GOFF



Directeur des ressources humaines

 Monsieur Daniel BROBECKER
 Secrétaire Général de l'UNSA
 Administrations Parisiennes
 10, Avenue LEDRU ROLLIN
 75012 Paris